

## L'ÉCONOMIE

### LA HAUSSE DU TAUX BANCAIRE—LES AUTRES MOYENS DE LUTTER CONTRE L'INFLATION

**Le sénateur Perrault:** Puis-je poser une question au ministre d'État chargé du Développement économique et ministre de l'Industrie et du Commerce? Hier, la Banque du Canada a relevé le taux d'intérêt moins de 30 jours après la dernière hausse. Le taux d'intérêt dit privilégié a été porté au taux sans précédent de 13 p. 100, une hausse de trois quarts de point, de 12¼ p. 100 qu'il était le 10 septembre. Comme le ministre des Finances, l'honorable John Crosbie, a dit ce matin à une émission de Radio-Canada douter personnellement de la valeur et de l'efficacité de ce procédé courant, quelles autres solutions le gouvernement propose-t-il, et examine-t-il d'autres moyens de lutter contre l'inflation?

**Le sénateur de Cotret:** Honorables sénateurs, permettez-moi d'abord d'ajouter quelques mots aux propos de mon collègue, le sénateur Flynn. Je n'ai pas l'intention de répondre pour le ministre des Finances au Sénat. Je suppose qu'on lui demandera à l'autre endroit de répondre aux questions dans des domaines relevant directement de sa compétence comme par exemple la politique de stabilisation.

Je voudrais, en réponse à la question de l'honorable sénateur à ce propos, mentionner que d'après mes renseignements on a proposé et adopté à l'unanimité, plus tôt aujourd'hui, de renvoyer toute la question des taux d'intérêt à un comité permanent de la Chambre des communes afin qu'il y ait une audience publique exhaustive sur cette question et qu'elle soit débattue à fond.

**Le sénateur Perrault:** On ne s'attend certainement pas à ce que nous attendions le rapport d'un comité parlementaire avant de nous intéresser à une situation critique qui affecte le mode de vie et le bien-être de milliers de Canadiens et de petites entreprises dans tout le pays, d'un océan à l'autre. L'honorable ministre ne nous demande certainement pas d'attendre le rapport du comité parlementaire avant d'intervenir au nom du peuple canadien.

**Le sénateur de Cotret:** Pas du tout. Tout ce que je veux dire, c'est qu'une question d'importance aussi fondamentale et aussi complexe économiquement que celle-là—car, comme vous le savez, nous ne vivons pas seuls dans une île; il existe des liens très complexes entre les finances et les marchés de capitaux du pays et ceux du reste du monde—il est important que la question soit débattue dans une assemblée publique, et je serai très heureux de demander des précisions au ministre des Finances et de les communiquer au Sénat le plus tôt possible.

**Le sénateur Perrault:** Nous vous en saurions gré. J'aimerais poser une question supplémentaire. Y a-t-il eu des rencontres entre M. Crosbie ou tout autre ministre chargé de questions économiques et M. Gerald Bouey pour discuter de cette incroyable spirale, ou a-t-on prévu des rencontres, pour autant que le ministre soit au courant?

**Le sénateur de Cotret:** Je ne pourrais donner de réponse précise à la question de l'honorable sénateur. Je suppose qu'il y

[Le sénateur Perrault.]

en a eu. Cependant, je ne pourrais vous dire si vraiment il y en a eu et, en l'occurrence, je ne pourrais vous donner les dates précises de ces réunions. Cependant, c'est avec plaisir que je me renseignerai auprès du ministre des Finances et que je vous communiquerai sa réponse le plus tôt possible.

**Le sénateur Perrault:** Nous vous remercions de cet engagement et nous espérons recevoir une réponse le plus tôt possible.

### LES BÉNÉFICES ÉVENTUELS DES BANQUES À CHARTE

**Le sénateur Olson:** J'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre ou le gouvernement se sont-ils inquiétés du surcroît ou quel que soit le terme acceptable pour désigner les excédents de profits, que vont réaliser les banques à charte en relevant leur taux d'intérêt sur presque tous leurs prêts?

**Le sénateur de Cotret:** Une fois de plus, il appartient au ministre des Finances de vérifier si c'est ce qui se passe en pratique et si en fait elles seraient à même d'en bénéficier, comme vous le donnez à entendre. Comme on le sait, une augmentation du taux d'intérêt de ce genre se répercute sur l'actif comme sur le passif des banques, et je suis certain qu'il appartient au ministre des Finances de s'assurer que tout est fait pour que les choses ne se passent pas comme vous le dites. Une fois de plus, je serais très heureux de me renseigner sur ses intentions précises à ce sujet et de lui demander s'il juge qu'un problème de cet ordre peut se poser.

### LA VIGUEUR DU DOLLAR CANADIEN

**Le sénateur Buckwold:** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Pour justifier les hausses des intérêts bancaires et des taux préférentiels, c'est-à-dire des taux d'intérêt à tous les niveaux, on soutient généralement qu'il est essentiel de protéger le dollar canadien, et d'éviter les fluctuations de capitaux. Notre taux d'intérêt se situait légèrement au-dessous de celui des Américains depuis la semaine dernière et le dollar canadien a démontré une stabilité raisonnable. En fait, il est même remonté pendant quelque temps. J'aimerais que le ministre nous dise s'il n'y a pas lieu d'en tirer une leçon, et s'il ne vaudrait pas mieux, plutôt que de lier notre taux d'intérêt au taux fixé par les Américains, de courir le risque que le dollar canadien s'adapte à cette nouvelle situation. Le gouvernement aura peut-être l'agréable surprise de s'apercevoir de la vigueur du dollar canadien. Pourrait-on me répondre à ce sujet?

**Le sénateur de Cotret:** Certainement, sénateur, je serai heureux de répondre à cette question. Une fois de plus, le ministre des Finances est mieux placé que moi pour y répondre et pourra vous donner une explication beaucoup plus détaillée et beaucoup plus complète. Cependant, j'aimerais faire remarquer que les Américains ont depuis juillet augmenté leur taux bancaire préférentiel d'un point et demi. Nous n'avons pas suivi leur exemple. Lorsqu'ils ont appliqué une augmentation d'un demi-point au début de l'été, nous n'en avons pas fait autant. Lorsqu'ils l'ont augmenté d'un point, nous avons relevé notre taux bancaire canadien de trois quart de point.